



Signataire : Diego Esteban

Date de dépôt : 29 avril 2024

Question écrite

Lutte contre le hooliganisme : chiffres et proportionnalité

Dans son communiqué « *Etat des lieux de la criminalité genevoise* » du 25 mars 2024¹, dans le rapport annuel 2023 de la Police cantonale genevoise² et dans diverses interventions médiatiques de M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat chargée du DIN, il a régulièrement été fait mention des violences en marge des manifestations sportives d'envergure à Genève en 2023, avec la mention spécifique de l'UEFA Youth League (21-24 avril), du match entre Servette et Zurich (26 avril) et de celui entre Servette et Sion (13 mai).

Ces éléments servent à illustrer le constat général d'une hausse de la criminalité à l'échelle locale (+10%) pour les infractions au Code pénal, la moyenne fédérale étant de +14%. En revanche, il n'est pas aisé d'analyser de manière plus précise les statistiques qui concernent ces manifestations sportives, dans la mesure où la Statistique policière de la criminalité 2023³ n'en fait pas une catégorie à part.

Le Conseil d'Etat est ainsi prié de répondre aux questions suivantes :

- ***Quels sont les chiffres de la criminalité liée aux manifestations sportives à Genève en 2023, plus spécifiquement dans le football ?***
- ***Quels sont les chiffres des années précédentes ? En d'autres termes, une augmentation est-elle constatée ?***

¹ <https://www.ge.ch/document/etat-lieux-criminalite-genevoise>

² <https://www.ge.ch/document/35120/telecharger>

³ <https://www.ge.ch/document/34888/telecharger>

- ***Comment expliquer que les trois manifestations problématiques précitées ont eu lieu au même moment de l'année (avril-mai) ?***

Dans plusieurs interventions médiatiques⁴, M^{me} Kast avance le coût élevé en personnel causé par ces manifestations sportives. A ce titre, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- ***Sur la base de quels critères est définie la quantité de personnel mobilisé pour une telle manifestation ?***
- ***Quelles sont les exigences minimales en termes de personnel concernant les matchs joués par le Servette FC au Stade de Genève ? Quelles variables entrent-elles en ligne de compte ?***
- ***Quel dialogue est mené avec la sécurité privée présente pour ces manifestations, en vue de désamorcer les situations de tension⁵ ?***
- ***D'autres méthodes de gestion de la sécurité, comme celles pratiquées à Yverdon⁶, sont-elles envisagées ?***

Concernant en particulier les rencontres de Super League en football masculin – championnat dont le Servette FC est le seul club genevois en lice –, les membres de la CCDJP ont récemment adopté un projet nommé « *Progresso* »⁷, malgré l'opposition unanime de la Swiss Football League et des clubs qui la composent⁸. Celle-ci avance que, selon le reporting PESSS, les incidents graves sont en baisse par rapport à la saison précédente⁹.

Le modèle dit « en cascade » est jugé « *inefficace, unilatéral et disproportionné [...] il mélange la prévention et la répression et ne se focalise pas sur la prévention de futurs actes de violence* ». Les incidents sans lien direct avec le match ou le stade seraient désormais punis par des sanctions collectives, qui pourraient d'ailleurs ne jamais atteindre le ou les

⁴ Exemple : <https://www.tdg.ch/carole-anne-kast-la-violence-banalisee-minquiete-403109732628>

⁵ Exemple : <https://www.tdg.ch/football-a-la-praille-lattitude-des-agents-securitas-exaspere-les-supporters-adverses-606506613367>

⁶ <https://www.24heures.ch/securite-dans-le-football-yverdon-sport-fait-confiance-aux-fans-visiteurs-976147113591>

⁷ <https://www.kkjpd.ch/archives-des-nouvelles.html?year=2024>

⁸ https://sfl.ch/articles/sfl_and_clubs_introduce_stadium_alliances_and_sbb_

⁹ <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/sicherheit/hooliganismus/zahlen/gsls.html>

auteurs de violences, contrairement aux centaines d'autres personnes qui assistent à des matchs.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- *Combien d'auteurs de violences en marge de matchs de football la police genevoise a-t-elle appréhendés en 2023 ? Renonce-t-elle à les appréhender dans certains cas ? Si tel est le cas, pour quelles raisons ?*
- *Comment est justifiée la proportionnalité de sanctions pouvant entraîner l'interdiction, pour des milliers de personnes, d'assister à des matchs, en raison du jet d'un unique engin pyrotechnique par un seul auteur ?*
- *Le Conseil d'Etat considère-t-il que les clubs, les auteurs de violences, les groupes de supporters et les autres membres du public forment une seule et même masse homogène ?*
- *Le Conseil d'Etat place-t-il l'usage d'engins pyrotechniques sur le même plan de gravité que des dégâts matériels, des menaces ou des atteintes à l'intégrité physique ?*

Enfin, la CCDJP a annoncé discuter, à l'occasion de sa réunion du 12 avril, de l'opportunité de réviser le Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (CMVMS ; F 3 18). Ses membres se sont en outre manifestés en faveur de l'application du système des « billets nominatifs ».

Le Conseil d'Etat est donc prié de répondre aux questions suivantes :

- *Sur quelles études la CCDJP se base-t-elle pour recommander l'application du système des billets nominatifs ?*
- *La CCDJP a-t-elle décidé de réviser le CMVMS, selon quelles lignes directrices et selon quel calendrier ?*